



LISTE DE PIECES VENTE

- Questionnaire joint complété accompagné des éventuelles pièces complémentaires (contrat de mariage, convention de PACS...)
- Copie de la pièce d'identité pour chaque vendeur
- Adresses emails respectives
- Offre d'achat acceptée et signée,
- Copie intégrale du titre de propriété
- Diagnostics techniques (amiante / plomb/ gaz / électricité...)
- Taxe foncière

Si le bien dépend d'une copropriété :

- Règlement de copropriété si vous l'avez ainsi que ses modificatifs
- 3 derniers PV d'AG
- Coordonnées du syndic (nom / téléphone / email)
- Carnet d'entretien

- Ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires convoquée prochainement, s'il y a lieu,
- Copie du plan des biens vendus
- Codes d'accès à votre espace clients si vous désirez que nous cherchions ces documents

Si le bien dépend d'un lotissement :

- Règlement du lotissement
- Cahier des charges du lotissement
- Statuts de l'association syndicale
- 3 derniers PV d'AG,
- Nom du président et coordonnées
- Dernier appel de cotisations

À nous préciser :

- Si la désignation du bien vendu a changé par rapport celle du titre de propriété.
- Si une cuisine aménagée et / ou équipée est cédée (préciser les éléments : four, plaque, hotte, lave-vaisselle, micro-onde, table, chaises ...).
- Si vous avez réalisé des travaux.
- Si oui, les détailler et adresser les autorisations d'urbanisme s'il y avait lieu d'en demander.
- Si les travaux ont moins de 10 ans, merci d'adresser les factures et les décennales des entreprises intervenues.
- Si le bien est équipé d'une chaudière fournir une facture d'entretien de moins d'un an. (à défaut cela sera prévu comme condition particulière car imposé par le règlement sanitaire du département de Loire Atlantique).
- Si le bien est équipé d'une cheminée ou d'un poêle fournir une facture de ramonage de moins de 6 mois. (à défaut cela sera prévu comme condition particulière car imposé par le règlement sanitaire du département de Loire Atlantique).
- Si des éléments d'équipement sont encore sous garantie (électroménager, chaudière, ballon d'eau) ; alors nous fournir les factures.
- Si des équipements de votre maison ne fonctionnent pas.

Si le bien est actuellement loué : Copie du bail, copie des cautionnements, état des lieux d'entrée, dernière quittance de loyer.

Si le bien est libre mais antérieurement loué : Copie du dernier bail, copie de l'état des lieux de sortie du locataire et copie de son congé.